



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de la recherche

Question écrite n° 33169

## Texte de la question

M. Léonce Deprez appréciant l'importance du rapport annuel du Conseil supérieur de la recherche et de la technologie (CSRT), sur l'évaluation de la politique nationale de recherche et de développement technologique, en application de l'article 18 de la loi n° 85-1376 du 23 décembre 1985, demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie qui a indiqué que le « citoyen ne doit aucunement être exclu du débat », de lui préciser la nature, les perspectives et les échéances de son action ministérielle tendant à répondre aux souhaits des chercheurs qui proposent que soit reconnue la notion de « veille scientifique » et d'évaluation des « alertes ». Le rapport précise qu'une « tâche non négligeable serait, en particulier, d'en assurer la médiatisation dans le respect de la validation des faits avancés, et d'une déontologie souhaitable du travail journalistique ».

## Texte de la réponse

La « veille scientifique » vise à mesurer les résultats de la recherche et à en exploiter les résultats, c'est un outil d'aide à la décision. Elle s'inscrit dans les actions en cours de la Mission de l'information et de la culture scientifiques et techniques et des musées de la direction de la recherche du ministère. D'ores et déjà, il existe un site européen en ligne dénommé « AlphaGalileo » de l'Association britannique pour l'avancement des sciences destiné à faire connaître les résultats de la recherche européenne auprès des médias, français, européens et internationaux, et des entreprises. Cet outil est financé par les gouvernements britannique et français. S'agissant de la participation du citoyen au débat, il existe déjà toutes les actions conduites par les universités et les organismes de recherche, en particulier lors de la grande manifestation annuelle « La semaine de la science ». Au-delà, la Mission de l'information et de la culture scientifiques et techniques et des musées sera chargée d'organiser, en liaison avec l'office parlementaire des choix scientifiques et technologiques (OPECST), des conférences citoyennes. Leur objectif sera de favoriser une culture de l'échange entre les citoyens et les chercheurs. Il revient à ceux-ci d'expliquer les objectifs et la méthodologie de leurs recherches pour qu'elles soient ensuite acceptées par la société. C'est la condition indispensable d'un progrès maîtrisé, et c'est tout particulièrement vrai pour les sciences du vivant en liaison avec les problèmes d'éthique.

## Données clés

**Auteur :** [M. Léonce Deprez](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 33169

**Rubrique :** Recherche

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** recherche

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 26 juillet 1999, page 4492

**Réponse publiée le** : 8 mai 2000, page 2905